

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER ABONNEMENT.
 La Haye, Provinces.
 Pour un an, 26 fl. 30 fl.
 six mois, 14 » 16 »
 trois mois, 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAUX DE LA RÉDACTION,
 à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
 derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde).

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *francs de port*.

La Haye, 8 janvier.

On apprend que le Roi a nommé aides-de-camp en service extraordinaire le général-major Van Omphal et le colonel Spender, aides-de-camp de feu S. M. le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau.

Hier, pour la première fois, depuis la mort de S. M. le roi Guillaume-Frédéric, LL. MM. le roi et la Reine et les membres de la famille royale ont assisté publiquement au service divin dans l'église dite *Kloosterkerk*.

Le prédicateur de la cour, M. Dermout, à cette occasion, prononça l'oraison funèbre de S. M. le Roi Guillaume-Frédéric, et avec cette haute éloquence qui lui est propre, ce digne pasteur a rendu hommage aux grandes vertus qui ont distingué le prince que Dieu a rappelé à lui, et aux services éminents qu'il a rendus à la patrie durant son règne.

Le nombreux auditoire a été très-ému, et nous partageons le vœu, exprimé par un journal de cette ville, de voir livrer à l'impression cette oraison funèbre.

Un avis de Son Exc. le ministre de la guerre, prévient les pères et tuteurs qui voudraient faire entrer leurs fils ou pupilles à l'Académie royale militaire, que cette année il n'y aura pas d'admissions pour les armes de la cavalerie, du génie et de l'artillerie. Quant à celle de l'infanterie, tant pour l'armée de la mère-patrie que pour l'armée coloniale, on fixera au mois de mars prochain et l'on publiera ultérieurement le nombre de vacatures.

On lit dans le *Handelsblad* d'aujourd'hui :
 D'après quelques journaux français, le duc de Bordeaux a été reçu de la part de plusieurs cours du continent, l'invitation de rendre, en lui promettant la réception la plus affectueuse, ces cours on était aussi celle des Pays-Bas. Cette invitation est-elle faite à tort, et si absurde, qu'elle ne méritait pas la peine d'être démentie, si, à force d'avoir été répétée par les feuilles étrangères, elle n'avait pas fini par obtenir une espèce de crédit.

Cette fable ne saurait être attribuée, qu'à la malveillance, provoquée par les relations intimes de bonne amitié existant entre les Pays-Bas et les grands états qui l'avoisinent, ou bien, à l'oubli, que la Néerlande fut la première puissance, qui reconnut en 1830, le nouvel ordre de choses en France.

L'abondance des matières nous oblige de remettre à demain le feuilleton sur le Théâtre, ainsi que la suite de la biographie de sir Robert Peel.

Les nouvelles d'Espagne que nous donnons plus bas sont importantes. Les ministres viennent de prendre une mesure hardie, en faisant promulguer par la reine, dans la forme ordinaire, la loi sur les *ayuntamientos*, ou *ayuntamientos*, sans que cette loi ait été soumise préalablement aux délibérations des Cortès.

en 1840 par les Cortès d'alors, fut sanctionnée par la reine-régente, et depuis lors de sa promulgation, aux troubles qui se terminèrent par l'exil de la reine Christine et l'élévation du régent Espartero. On sait que l'exécution de cette loi resta suspendue depuis lors. En la promulguant de nouveau aujourd'hui, les ministres actuels, qui tous ont signé la proposition à la reine, tendant à prendre cette mesure, y ont apporté des changements nécessaires, disent-ils, pour la mettre plus en harmonie avec la constitution, neutraliser par là l'opposition qu'elle avait essayée autrefois, et assurer davantage l'action du gouvernement sur les autorités locales. On demandant cette loi introduit un système d'élection sur une base très-large, pour les conseils communaux. Dans les petites localités, toute la population mâle, à l'exception des mendians, exerce le droit d'élections.

D'après une correspondance du *Standard*, confirmée par celle d'un journal français, il paraîtrait que le cabinet de Madrid se trouve encouragé à exécuter ces mesures, coûte que coûte, par suite des avis et conseils des représentants des cours d'Angleterre et de France.

Du reste, les ministres espagnols prétendent, eux, que la loi n'est pas une mesure législative nouvelle, car ils disent dans leur rapport à la reine qu'il ne s'agit ici que de mettre à exécution ce que les Cortès de 1840 ont résolu d'accord avec la Couronne. Si la loi dont on a besoin existe, si elle est revêtue de tous les caractères constitutionnels, si l'on n'y a pas été dérogué dans les formes prescrites par nos institutions fondamentales, pourquoi en faire une autre en s'exposant aux retards et même aux dangers d'une longue discussion? Ce paraît juste et convenable de faire promulguer et exécuter cette loi dans tout le royaume. Voilà ce que les ministres de V. M. ont l'honneur de lui proposer.

Revue générale du commerce d'Amsterdam, pendant l'année 1843.

Café. — Nonobstant les importations considérables de café Java, les transactions ont été en général peu importantes pendant l'année écoulée, à cause du manque complet d'affaires en secondes mains qui ont été paralysées par la baisse continuelle des prix, circonstance qui a étouffé l'esprit de spéculation parmi les acheteurs. — Dans les ventes du printemps de la Société de Commerce, tout a été vendu et la valeur du Chéribon ordinaire y a été fixée à 21 1/2 cts; ce prix toutefois ne put se soutenir et il fléchit lentement à 20 cts; mais la Société de Commerce mit un terme à la baisse par la décision qu'elle prit avant les ventes d'automne de ne rien adjuger en qualités ordinaires en dessous de ce prix; la conséquence de cette mesure fut la non-adjudication d'environ 200,000 balles, qui n'ont pu jusqu'ici trouver des acheteurs en tout, ou en partie. Les qualités des Indes occidentales ont été demandées, mais par suite d'une importation restreinte, les ordres n'ont pu être tous exécutés.

Le café Suriname, dont l'importation a été plus importante, a été généralement vendu avec avantage, tant aux enchères que de gré à gré; les prix payés ont toutefois été moins élevés que ceux de l'année dernière.

Voici un état comparatif des prix au 31 décembre 1842 et au 31 décembre 1843 :

	1842.	1843.
JAVA. — Ordinaire	23	cents 19 1/2 à 20
Verdâtre	23 1/2 à 27	20 1/2 à 30
Blanc	25 » 27	21 » 22 1/2
Jaunâtre	28 » 29	23 » 25
Jaune pâle	30 » 34	26 » 30
Jaune foncé	35 » 38	31 » 36
Brun	43 » 45	56 » 57
SUMATRA	17 » 21	15 » 16

Les importations des six dernières années ont été comme suit :

Années.	balles.	barriq.	Années.	balles.	barriq.
1838	388602	1363	1841	561200	3227
1839	412775	2534	1842	548848	1097
1840	514785	3311	1843	596553	644

Voici un état comparatif de l'approvisionnement au 31 décembre des 6 dernières années :

Années.	balles.	barriq.	Années.	balles.	barriq.
1843	292550	—	1840	160000	—
1842	153000	200	1839	130000	—
1841	160000	285	1838	102000	—

Tabac. — Les importations de Maryland ont consisté en général en qualités moyennes et ordinaires; on a été peu pourvu de bons pâles auxquels on aurait accordé pour cette raison des prix élevés; les qualités ordinaires se sont maintenues assez bien malgré les bas prix du Virginia et du Kentucky. Les ventes en Virginie se bornèrent principalement à environ 1100 boucauts, qui, en mai et juin furent pour la plupart achetés par spéculation; depuis ce temps, cet article est resté presque totalement oublié, et les prix accordés alors ne furent plus obtenables; de même le Kentucky est resté dans une position bien faible, par suite des demandes très-bornées qui s'en firent. La majeure partie des quantités importées n'ont pas été amenées au marché.

Les importations du tabac de Java se sont élevées à 7,300 paquets environ, les ventes à 7000 paquets et la provision en première main se monte en ce moment à 3400 paquets. En feuilles de Portorico on n'a importé directement, qu'environ 1000 paquets, pour la plupart de qualité ordinaire, tandis que les bonnes qualités seules ont été demandées, et que les qualités communes ne se vendaient qu'à des prix très-bas. Du Havana, il n'a été importé que 350 sarrons, qui, à des prix élevés, ont trouvé des acheteurs. Du Cuba, l'importation directe a été bien plus importante que l'année précédente; elle consista en 4000 sarrons au moins, dont les premiers importés ont trouvé des acheteurs à des prix très-avantageux, mais plus tard la demande s'est ralentie; la provision d'aujourd'hui en première main, consiste en 1300 sarrons. — Du St-Domingue il a été importé directement environ 1000 paquets de cette sorte, aussi les qualités communes n'ont été vendables qu'à de bas prix.

Voici une statistique des importations et de l'approvisionnement pendant les six dernières années.

Importations.

ANNÉES.	MARYLAND. Boucauts.	VIRG. ET KENT. Boucauts.	ANNÉES.	MARYLAND. Boucauts.	VIRG. ET KENT. Boucauts.
1838	3782	692	1841	8167	1387
1839	5260	853	1842	9832	4977
1840	10749	3238	1843	6510	5659

Approvisionnement au 1^{er} janvier.

ANNÉES.	MARYLAND. Boucauts.	VIRGINIE. Boucauts.	KENTUCKY. Boucauts.
1839	2005	300	89
1840	2261	320	37
1841	3852	250	—
1842	3514	125	706
1843	3975	1759	1013
1844	2111	3190	2423

Coton. — Le commerce du coton, surtout pendant les 6 derniers mois de l'année écoulée, a été beaucoup plus important que pendant l'année précédente. Les prix, qui, jusqu'au milieu de mars ne firent que fléchir, et étaient tombés jusqu'à une valeur inconnue jusqu'ici, ont repris depuis lors. On remarqua ensuite qu'à et à quelques petites améliorations jusqu'à ce qu'au mois de juin, on reçut des Etats-Unis l'assurance que le long hiver que l'on y ressentait devait produire, si non une diminution dans la récolte, du moins un ralentissement certain dans les envois; ce qui ranima l'esprit de spéculation et les prix subirent une augmentation. En octobre ils atteignirent leur taux le plus élevé, auquel toutefois ils n'ont pu entièrement se soutenir. Les ventes se sont bornées particulièrement aux sortes d'Amérique et Suriname et les importations directes d'Amérique se sont élevées à 8205 balles, soit 2000 balles de moins que l'année précédente; par contre les importations indirectes, surtout celles d'Anvers et du Havre, peuvent être évaluées au moins à 5500 de plus que l'année dernière. Les prix les plus élevés et les plus bas que l'on a payés s'établissent comme suit :

Pour bonne et supérieure seconde	24 à 27	33 à 36	cents.
» ordinaire seconde	20 » 21	30 » 31	»
» très-ordinaire à ordinaire seconde	17 » 19	26 » 28	»

Feuilleton du Journal de La Haye. — 8-9 janv. 1844.

AU JOUR LE JOUR. (1)

IV.

M. Durand devait véritablement se rendre chez M. Simon, et l'habitude lui fit prendre le vrai chemin; mais il ne pensait guère ni à ce qu'il faisait, ni aux affaires qu'il avait à traiter. La supposition étrange de sa tante l'avait bouleversé; depuis que Silvestre put croire un moment à la possibilité d'une union avec M. Durand. Sa pauvreté n'eût point été un obstacle insurmontable, que M. Durand lui eussent défendu une pareille pensée. Mais enfin cette pensée, que la tante avait offerte. Comme une lumière soudaine et brutale, les paroles de sa tante avaient éclairé la sombre inquiétude où Silvestre s'agitait; elles lui avaient montré le but où, pour tout autre que lui, devaient nécessairement tendre les sentiments inconnus que lui inspirait Sabine, et en se reconnaissant malheureux de ne pouvoir même rêver à cette espérance, il se demandait comment pas la femme qu'il voulait tant voir.

M. Durand dit quelques-uns de ceux qui sont cette histoire, comment il l'avait rencontrée une fois, sans la connaître, et qu'il était déjà à peine à l'aime; se renonce à l'expliquer à ceux qui ne le comprennent pas, à ceux qui demandent pourquoi on aime si fort et si vite; mais ce que je puis attester, c'est qu'il n'y a qu'un homme furieux d'être amoureux, qui devienne tout-à-coup aussi maussade, aussi brusque, aussi impatient que le fut Silvestre, lorsqu'il fut entré dans l'étude, il apprit qu'il ne pouvait parler à M. Simon.

— Et pourquoi? — Parce que Mlle Durand était dans le cabinet de l'avoué, qui avait déjà refusé de recevoir deux ou trois personnes. Il s'agissait donc d'un lieu important entretien. En effet, jamais jusqu'à ce jour, Sabine n'avait paru dans le cabinet de son tuteur, lequel se trouvant à l'entresol ainsi que son étude, était complètement séparé de son appartement personnel qui occupait le premier. Mais Silvestre eût été bien plus étonné qu'il ne le fut, s'il eût pu s'imaginer que c'était le sujet de cet entretien.

Sabine, à son retour, au lieu de monter chez elle, était entrée directement chez M. Simon. Celui-ci, en l'apercevant, s'était levé avec empressement, et avait dit gaiement à sa pupille :

— Ah! mon Dieu, avous-nous un procès, mon enfant, que tu viennes me chercher dans ce sanctuaire de la paternité, comme tu l'appelles? Sur quelle affaire viens-tu me consulter?

— Sur une affaire plus grave que vous ne pouvez penser, lui dit sérieusement Sabine.

— Je suis tout aux ordres de ma belle cliente, répondit M. Simon en riant.

— Pendant qu'il la faisait assiéger auprès de lui, il l'examina et put s'assurer qu'elle était sincèrement préoccupée d'une chose grave. Il supposa, sans le champ, que la plaisanterie qu'il avait faite la veille sur les prétendants qui demandaient la main de sa pupille, n'avait pas été sans effet. Cette plaisanterie, jointe à la présence de M. de Belstar, avaient alarmé Sabine, et qu'elle voulait lui expliquer avec lui; il fut donc assez vivement surpris lorsqu'elle lui dit d'une façon brusque et résolue.

— Mon ami, il faut que vous me disiez ce que c'est que M. de Prosnay? — M. de Prosnay, fit le tuteur en regardant Sabine. Silvestre? — Oui, M. Silvestre de Prosnay, votre maître-clerc.

Il paraît que cette question si simple en apparence avait une grande portée, car M. Simon, pris à l'improviste, fut très-embarrassé; il s'agitait sur son fauteuil, fit une grimace significative, laissa échapper deux ou trois petites exclamations et finit par répondre :

— Hé!... il est ce que tu viens de dire, mon maître-clerc... — Vous comprenez bien que ce n'est pas cela que je vous demande. — Ho! fit M. Simon en se remettant un peu, c'est un brave et bon garçon... — C'est un homme de mérite et d'honneur, je vous l'ai entendu dire vingt fois... — Eh bien! alors, que veux-tu savoir de plus... Et d'ailleurs, ajouta M. Simon en regardant plus attentivement Sabine, pourquoi cette question? — Vous m'interrogez au lieu de me répondre, dit Sabine. Je veux! oui, c'est le mot, je veux savoir ce qu'est M. de Prosnay.

M. Simon se tut et se gratta le front.

— C'est étrange que tu me fasses cette question, et cependant. — Il s'arrêta, et se mit à réfléchir.

— Cette question, ne voulez-vous pas y répondre? dit la jeune fille. — Mon enfant, reprit l'avoué, ceci est grave, très-grave... — Je ne m'étais donc pas trompée, s'écria vivement Mlle Durand; dites-moi tout... je vous en prie... c'est votre devoir... — M. Simon prit les mains de sa pupille, et, en voyant les larmes qui roulaient dans ses yeux, il comprit qu'elle avait touché à la vérité, du moins dans sa pensée.

— Sabine, lui dit-il doucement, je te dirai tout ce que je dois te dire; mais avant cela je veux savoir, moi, pourquoi tu m'adresses cette question? — Sabine rougit, et à son tour elle chercha sa réponse; mais enfin elle dit en baissant les yeux :

— Peut-être les manières de M. de Prosnay envers moi, m'ont-elles forcées à vous la faire... — T'aurait-il manqué de respect? dit vivement M. Simon; t'aurait-il adressé une parole peu convenable? — M. de Prosnay est un homme trop bien élevé pour cela. Mais il n'est pas toujours nécessaire de parler pour laisser voir avec quel dépit on rencontre certaines personnes. — Il te l'a donc montré? — Il ne l'a peut-être pas voulu; mais j'en ai vu, moi. — Vous ne me trompez point, Sabine? reprit sévèrement M. Simon. J'aime beaucoup Silvestre, je l'aime pour ses bonnes qualités; je l'aime aussi peut-être parce qu'il n'est pas à la place qu'il devrait occuper. Mais s'il vous avait montré, de quelque façon que ce fût, l'embarras que peut lui causer votre présence, je ne lui pardonnerais pas.

— Ma présence doit donc lui causer de l'embarras, du chagrin peut-être? dit Sabine vivement.

— Ma chère enfant; personne n'est à l'abri d'un triste retour sur les malheurs passés. Mais enfin dites-moi, et je vous parle sérieusement comme vous m'avez parlé; qui vous a averti de... de la position gênée où Silvestre devait se trouver près de vous?

— Personne que lui-même, et quelques paroles que j'ai surprises au hasard. Sabine raconta à son tuteur l'aventure de l'albun; puis, comment elle avait appris pourquoi la vue de ce dessin avait dû être pénible à Silvestre. Elle lui dit aussi l'effet singulier de la romance chantée par elle. Enfin elle lui dit tout, excepté ce que les femmes ne disent jamais : ce qui fait qu'elles sont femmes, qu'elles sentent, qu'elles comprennent, qu'elles devinent mille choses là où nous ne voyons rien. Elle ne lui dit pas non plus que tout autre homme que Silvestre eût pu faire tout ce qu'il avait fait sans qu'elle y prit garde. Et en cela elle ne mentit point, car elle n'en était pas encore à savoir que tout est indifférent de ce qui vient d'un indifférent. Du reste, elle n'avait point de finesse à faire avec M. Simon. Eclairé sur ce qui avait pu dicter la question de Sabine, il ne cherchait point à pénétrer plus avant dans l'effet qu'avait pu produire sur elle la conduite de Silvestre, il réfléchissait profondément, et méditait la réponse qu'il devait faire. Enfin, après un assez long silence, il lui répondit :

— Sabine, je suis vis-à-vis de vous dans une position où ne peut plus embarrassante. Ce que vous me demandez est fort difficile à vous dire. Sabine baissa la tête en soupirant.

— La confidence que je vous fais, et que je vous ferai, peut avoir des résultats qu'on me reprocherait indubitablement. Il faut que je réfléchisse; il faut que je prenne des mesures. Je vous demande un mois pour vous répondre.

— Pas un jour, pas une minute, Monsieur Simon, dit Sabine d'une voix tremblante. Oh! je vous ai compris; j'ai tout compris... Je sais tout maintenant : M. de Prosnay a été ruiné par... — Comme elle allait prononcer ce nom qui est si doux à dire pour tous les enfants, et qui lui était si cruel, on frappa à la porte du cabinet, et Radinot, le seul clerc qui eût osé troubler cet entretien, annonça à son patron que plusieurs clients auxquels il avait donné rendez-vous l'attendaient depuis longtemps.

Radinot fut trompé dans la douce espérance qu'il avait eue de mettre son patron en colère en l'interrompant; et M. Simon, ravi de n'être pas obligé de répondre à Sabine, ordonna qu'on fit entrer ceux qui attendaient; puis il renvoya Sabine en lui disant :

— Nous reparlerons de cela demain.

Sabine, pour regagner son appartement, était obligée de traverser le cabinet de Silvestre et l'étude des autres clercs. Lorsqu'elle entra, il semblait occupé à compiler un dossier. Mais il était tellement absorbé dans ses réflexions, qu'il ne vit point celle à laquelle il pensait à cet instant même. Elle s'arrêta à le considérer. La résignation douloureuse et amère qui était peinte sur le visage de ce jeune homme lui serra le cœur... Elle fit un pas vers lui... Il l'entendait, et en la voyant il laissa échapper une sourde exclamation; mais presque aussitôt il se contint, se leva et la salua profondément.

Sabine s'éloigna, mais avec un mouvement d'impatience douloureuse, et elle se dit en son cœur :

« — Ah! si j'avais été un homme, je lui aurais tendu la main, et je lui aurais dit : voulez-vous partager en frères? »

Lorsque M. Simon fut libre des rendez-vous qu'il avait pris, il réfléchit longtemps à l'événement qui venait d'arriver dans sa maison, car pour lui c'était un grand événement, et voici pourquoi :

M. Simon n'avait point élevé sa pupille en tuteur de comédie. Il ne s'était

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

Et du Surinam :
 Pour petit prima et prima 33 » 35 36 » 38 »
 » bonne et supérieure seconde. 29 » 30 33 » 35 »
 Pour court et ordinaire. 25 » 27 et 29 à 30 c.
 » Sea Island 30 » 35 » 34 » 45 »
 » Nickerie 26 » 28 » 32 » 34 »

Les importations pendant les trois dernières années, et la provision au 31 décembre, sont comme suit :

	IMPORTATIONS.			APPROVISIONNEMENT.		
	1841.	1842.	1843.	1841.	1842.	1843.
Amérique	5446	12000	15080	6500	9800	10000 b.
Surin. et Nickerie.	4415	3913	2772	1000	1200	1000 »
Inde-orientale.	1200	1000	700	550	500	300 »
Valence.	638	388	45	1400	1500	1500 »
Brésil.	—	600	—	143	500	500 »
Laguayara.	—	—	—	190	190	190 »

Total. 11694 17901 18517 9783 13690 13490 b.
 Nous faisons encore suivre ici une indication de l'état des prix au 1^{er} janvier courant, comparée aux deux années précédentes :

	1842.		1843.		1844.	
	26 à 35	24 à 35				
Amérique.	26 à 35	24 à 35				
Surinam et Nickerie.	35 à 44	29 à 42	27 à 38	27 à 38	27 à 38	27 à 38
Indes-Orientales.	22 à 29	21 à 27				
Smyrne.	25 à 29	24 à 28				
Valence.	23 à 37	26 à 32	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30
Brésil.	36 à 45	29 à 42	29 à 40	29 à 40	29 à 40	29 à 40
Laguayara.	32 à 36	28 à 30	26 à 28	26 à 28	26 à 28	26 à 28

Métaux. — *Etain Banca.* — L'approvisionnement important du commencement de l'année, et la perspective de nouveaux arrivages considérables pendant l'année, ont empêché le prix de se soutenir à fl. 38 1/2 et en janvier et février il tomba à fl. 37, quelques petites parties se traitèrent à ce taux de seconde main. Lors de la première vente du printemps, qui eut lieu à Rotterdam, il ne se vendit rien, et ici des 24200 blocs exposés, on ne trouva des acheteurs que pour 17100 blocs à fl. 36 1/2; de sorte qu'il nous restait un avoir de 7100 blocs, et à Rotterdam de 29600 qui ont été offerts en vente au marché au prix de la vente. Pendant le mois d'avril, la Société de Commerce vendit environ 1200 blocs à 36 1/2 et quelques parties appartenant à des particuliers s'écoulèrent également à ce prix, tandis qu'en mai on ne put en obtenir que fl. 36 1/4 ou 36.

Durant les trois mois d'été il se fit très-peu d'affaires, bien que la fermeté de la Société prévint une plus grande baisse; plus tard les besoins commencèrent à se faire moins sentir encore, à mesure que la quantité destinée aux ventes d'automne augmentait et que l'époque en approchait; en présence de ces ventes, les demandes restèrent extraordinairement faibles et le résultat n'en fut pas du tout favorable, car des 73,200 blocs offerts, il ne fut placé que 29,000 blocs à fl. 34, prix le plus bas qu'on ait connu dans les trente dernières années. Bientôt après, il se manifesta plus de demandes dans l'article et déjà en octobre on paya pour 600 blocs à fl. 35, après quoi, tout-à-coup, au commencement de novembre il se présenta une demande pressée. Endéans les 8 jours, tout l'approvisionnement de la Société, soit environ 44,000 blocs fut enlevé à fl. 35 et 36. Depuis ce temps, le prix a subi une augmentation bien importante et on ne pouvait même, à la fin de l'année trouver des vendeurs à fl. 39.

L'approvisionnement de l'étain de Banca s'élevait au 1^{er} janvier 1843, à 16,512 blocs. Il a été importé 45,262 »

Dont il a été vendu 61,774 »
 54,614 »

Approvisionnement au 31 décembre 1843. 7160 blocs.

Exclusivement chez la Société de Commerce. En cuivre non travaillé, le commerce a encore été très-insignifiant et la plupart des parties importées ont été transitées. Le prix du Drontheim était au commencement de l'année à fl. 60, mais est tombé successivement à fl. 55 1/2; les prix du cuivre de Russie ont peu varié; le Demidoff a flotté entre fl. 59 1/2 et 58 1/2 et le Paskoffgold fl. 63. Le vieux cuivre rouge a été peu recherché et on pouvait l'obtenir de fl. 44 à 45. Le fer de Suède s'est vendu au printemps de fl. 14 1/2 à 14 1/4, plus tard cependant on ne pouvait en obtenir que fl. 12 1/2 et 12. On a pu acheter le fer anglais en barres de 6 1/2 à 6 1/4 par 100 lb. et on pourrait encore l'obtenir à ce prix en ce moment. Les prix du plomb ont en général subi peu de changement, ils ont varié de fl. 9 1/2 à 10, l'anglais et l'allemand s'achèteraient aujourd'hui à fl. 10; le peu d'approvisionnement en plomb d'Amérique qui est sur place est tenu à un prix plus élevé.

Bourse d'Amsterdam, du 6 janvier.

Il y avait aujourd'hui quelques affaires dans les intégrales; cependant leur cours, ainsi que celui des autres fonds hollandais n'a presque pas varié. Les fonds espagnols, nonobstant une grande activité vers la fin de la Bourse sont également restés à leur cote d'hier. Ardoins cependant un peu plus fermes.

Les portugais se maintiennent également. Les Grecs, avec peu d'affaires sont moins fermes.
 Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 à 3%, prolongation 2 1/2 à 3%; es-compte 2 1/2 %.
 Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 54 1/2; Holl. 5 % 99 1/2; Société de Commerce 135 1/2; Ardoins 20 1/2 à 7.
 SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMIE.
 Amsterdam, dimanche 7 janvier.
 2 1/2 % 54 1/2; Holl. 5 % 99 1/2; Société de Commerce 135 1/2, 1/2; ardoins 21 1/2, 1/2.
 L'attention de nos spéculateurs s'était particulièrement fixée sur les espagnols. Beaucoup d'affaires se sont traitées dans les Ardoins et de la dette passive, à des cours élevés. Les transactions dans les autres fonds étaient de moindre importance. (Handelsblad.)

Faits Divers.

Les états provinciaux de la Westphalie avaient demandé au roi de Prusse que, pour prévenir la ruine de l'industrie linière, on haussât les droits des lins et des toiles venant de l'étranger, et qu'on appliquât les droits différentiels aux denrées coloniales. Le roi, dans le recès des états de cette province, reconnaît tout ce qu'il y a de pénible dans la situation de l'industrie linière, mais il ne juge pas opportuns les moyens proposés par eux pour y remédier. Il se contente de promettre aux fabricans, que le gouvernement, dans ses achats, prendra leurs toiles de préférence, pourvu toutefois qu'elles se recommandent par le bas prix et par leur qualité. Il est douteux que cette promesse satisfasse les états, qui auraient désiré voir le gouvernement recourir à des mesures d'un résultat plus certain.

Le roi, dans le recès des états de la province de Prusse, a aussi nettement exprimé sa pensée sur la liberté de la presse et sur l'extension du système représentatif. Il déclare ne pouvoir accorder la première, parce que les décrets de la diète germanique s'y opposent; quant à la seconde, il dit qu'elle a fait l'objet constant de ses efforts; mais il a soin d'ajouter que, sur ce point, il n'accepte les conseils de personne, et que c'est en vain qu'on essaie de précipiter la marche de son gouvernement.

— On lit dans le *Bombay-Monthly-Times*:
 Sir H. Pottinger a fait un traité supplémentaire avec la cour de Pékin, dans lequel se trouvent quelques clauses prudentes pour empêcher les ambassades étrangères de résider dans la capitale, clauses si vivement désirées par la France et l'Amérique, mais qui amèneront des malentendus.

— Le bateau à vapeur français, le *Phaëton*, allant aux îles Marquises, se trouvait le 21 décembre dans le port Famine. Il y a rencontré la goëlette de guerre chilienne *Escudo*, qui venait de prendre possession du détroit de Magellan, au nom de la république du Chili, dont le pavillon flottait sur plusieurs points. Cette nouvelle est apportée par le *Malabar*, qui est entré au Havre, venant de Valparaiso.

— On lit dans un journal parisien *La France*:
 La *Gazette Universelle de Prusse* publie une lettre de Paris, où il est dit que la démission de M. Teste a été surtout provoquée par la résistance que ce ministre opposait aux projets de M. Rothschild, qui ne veut point lâcher sa proie, c'est-à-dire le chemin de fer du Nord, et qui se trouve appuyé par de très-hauts personnages.
 M. le maréchal Soult avait, comme on le sait, démissionné de M. Teste mais il aurait été obligé de céder devant M. Rothschild.
 La *Gazette de Prusse* est dans l'erreur. M. Teste aurait fait comme M. Dumon, et admis les prétentions de M. Rothschild. On ne résiste pas à une puissance telle que celle de ce financier, à moins qu'on ne soit un corps politique indépendant où... l'opinion publique.

— On mande d'Anvers, le 6 janvier: L'administration du pilotage d'Anvers vient de recevoir des ordres pour faire la perception des droits de fanaux imposés à la navigation par le trai-

té du 5 novembre 1842, et qui se montent à trois cent Pays-Bas par tonneau, tant à la remonte qu'à la descente.
 On sait que le gouvernement belge a fait usage de la loi de rachat, moyennant P.-B. f. 10,000 par an et que cette ception se fait à son profit.

Le bateau à vapeur *Soho*, arrivé hier de Londres, a eu contact par la brume et le brouillard avec le bateau à vapeur français *Estafette*, ils se sont fait beaucoup d'avaries, et ce dernier est entré de suite en relâche à Flessingue.

— Une correspondance d'Italie mande ce qui suit:
 La neige qui recouvre les Alpes apporte une grande irrégularité dans l'arrivée des diligences. A en juger par la température que nous avons ici, il faut qu'il règne dans le Nord un excès. Par un ciel constamment serein, nous avons pendant jour 8 à 10 degrés de chaud à l'ombre, mais pendant la nuit le thermomètre est déjà souvent descendu au-dessous de zéro, même une nuit (il est vrai que c'est un phénomène bien rare pour nos contrées, ainsi que les *Notizie del Giorno* en fait la remarque) il est descendu 3° 2' au-dessous du point de congélation. Cependant la feuille précitée fait observer que du temps des anciens le Tibre avait gelé.

— On écrit de Trieste en date du 25 décembre:
 Il est incompréhensible de voir augmenter d'une manière frayante la piraterie dans l'archipel, et ceci sous pavillon grec. Depuis les deux derniers cas de cette nature où les pirates sont emparés de deux navires marchands qu'ils ont pillés et avoir assassiné leurs équipages, on nous communique un nouveau cas qui a coûté la vie à 8 hommes. Les croisières aux chiens qui montrent une grande activité dans leurs poudres se sont emparées d'un des pirates. Le gouvernement grec également donné ordre pour l'équipement d'un navire à effet, et ce dernier gouvernement a, en même temps, déclaré ces pirates n'étaient point des grecs et qu'ils n'avaient conséquemment pas le droit de naviguer sous pavillon grec.

— Sous le titre d'hommage funèbre à Casimir Delavigne, Lesguillon, vient de composer un discours en vers dans lequel résume, avec autant de bonheur que de verve et de talent, toute la carrière littéraire du poète illustre que vient de perdre la France. Nous avons remarqué dans ce discours le passage suivant, auquel on ne peut qu'applaudir:

Heureux, trois fois heureux, qui comme Casimir,
 Dans la gloire et l'honneur peut encore s'endormir!
 Heureux qui, dans ce siècle où plus d'un sage tombe,
 N'a pas un jour d'erreur qui pèse sur sa tombe!
 Heureux qui, comme lui, calme en sa dignité,
 Défendit constamment l'art et la liberté,
 Fut ami généreux, tendre frère,
 Imposa son respect à tout parti contraire,
 Et dans ces longs combats dont tout âme a gémi,
 Eut plus d'un adversaire et n'eut pas d'ennemi.

— Le conseil de l'empire et le Sénat ont reconnu d'une voix M. le chambellan Mostowsky, ainsi qu'à tous ses descendants la dignité de comte qu'il a héritée de ses ancêtres. L'aïeul du chambellan fut élevé à ce rang avec toute sa lignée en 1781, l'empereur Joseph II, et portait déjà ce titre lorsque la Lithuanie fut incorporée à la Russie.

— Après la clôture de la navigation de cette année à Kronstadt la douane de ce port de mer notifie à tous les capitaines de navires marchands, que par suite de quelques réparations nécessaires à l'intérieur du port de commerce, la porte qui y conduit sera fermée pendant leur durée. Les vaisseaux marchands qui, prochain, visiteront Kronstadt depuis la mer, de même que les bâtimens et bateaux à vapeur qui s'y rendront de St-Petersbourg, sont invités à entrer dans le port par une porte de rente.

— Depuis peu a paru à Odessa la première carte-générale

point borné à lui faire donner cette instruction dangereuse qui fait, de la plupart des femmes de nos jours, des peintres médiocres ou des musiciennes prétentieuses, quand elle ne les pousse pas jusqu'à écrire leurs impressions de cœur, assaisonnées des rêves creux de leur esprit. Notre avoué avait veillé sur l'éducation morale de Sabine; mais il n'avait pas borné cette éducation à lui inspirer cette retenue sévère qui met les femmes à l'abri de beaucoup de dangers, en les sauvant de beaucoup d'attaques. Il ne lui avait pas enseigné seulement cette noble pudeur, ce sévère respect de sa personne, sans lesquels la femme n'est plus que le compagnon féminin de nos plaisirs, et descend du chaste autel où il est permis de l'aimer comme une idole. Il ne lui avait pas dit que toute l'étendue des devoirs d'une femme consiste dans la chasteté de la jeune fille et dans la fidélité de l'épouse: il l'avait plus sérieusement initiée qu'on ne le fait d'ordinaire à ce qui fait la véritable vertu.

Sabine à dix-huit ans devait se trouver maîtresse d'une grande fortune, maîtresse d'elle-même, c'est-à-dire maîtresse de se choisir un nom, un mari, un maître peut-être. Il était donc possible qu'elle échappât à l'influence que lui, son tuteur, devait garder sur elle; et, dans cette prévision, il avait cherché à mettre dans le cœur de sa pupille les principes vigilans qui la protégeraient contre les mouvemens passionnés que révélait déjà son enfance. Ainsi, jamais M. Simon n'avait laissé arriver jusqu'à sa pupille les plus innocentes plaisanteries sur ce qu'on est convenu d'appeler les folies de la jeunesse. A une époque où la conversation joue avec toutes choses, avec le vice avec le crime, avec le vol, jamais le sévère tuteur n'avait permis qu'un de ces mille récits qui amusent l'oisiveté des salons fût légèrement fait devant sa pupille.

Elle avait point habitée à entendre rire des spéculateurs qui volent adroitement leurs actionnaires, des jeunes gens qui font de charmantes dettes et des filoux qui déploient un génie plein de portée dans l'enlèvement des montres et des bourses.
 Selon M. Simon, toutes ces impropriétés se tiennent par la main, et quand on permet à l'une de s'introduire dans l'esprit sous une excuse quelconque, les autres doivent suivre nécessairement. Comme nous l'avons dit, Sabine était exposée à n'avoir qu'elle-même pour décider de sa destinée. C'est pour cela que M. Simon, craignant l'habileté des séductions qui pourraient l'entourer, lui avait fait de l'inconduite, de l'improbité, de l'indécence même, des objets d'aversion et de mépris tellement odieux à son esprit et à son cœur, qu'il était certain que jamais un homme, à qui l'on pourrait reprocher la moindre action douteuse, ne prendrait ou ne garderait d'empire sur les sentimens de Mlle Durand.

Certes il était difficile d'accomplir avec une plus noble prévoyance les devoirs de la tutelle; mais par une circonstance particulière, cette sévérité de principes qu'il avait donnée à Sabine, avait été pour lui la cause de plus d'un ennui, et le jetait dans un véritable embarras.
 Malheureusement Sabine était la fille d'un homme dont la fortune avait eu, pour point de départ, des opérations honteuses, quoiqu'il eût su les mettre toujours à l'abri des poursuites judiciaires. La mère de Sabine, sans avoir été compromise activement dans les spéculations indélicates de M. Durand, les avait partagées en se faisant le gardien d'une fortune indigne de son nom. Séparée de biens avec son mari, elle se trouvait toujours plus riche à chaque nouvelle faillite qu'il organisait. Quoiqu'elle eût subi la volonté de son mari, sans l'aider jamais ni de ses desirs ni de ses conseils, elle était morte avec la réputation d'avoir été sa complice. Il en résultait que, lorsque Sabine interrogeait M. Simon ou sa femme sur ce qu'avaient été ses parents, l'un et l'autre lui faisaient le plus souvent des réponses évasives, et remettaient à un temps éloigné les explications que demandait leur pupille.

Comme on a pu le voir, malgré toutes ces précautions, malgré mille réticences; la vérité s'était fait jour jusqu'à Sabine; mais cette vérité ne lui était encore arrivée que comme une appréhension vague, générale, et sans application personnelle.

Or, voilà que tout-à-coup, presque certain d'être riche d'une fortune dont l'origine était méprisante, voilà que Sabine rencontre un homme qui lui paraît avoir un droit direct à s'indigner de cette richesse mal acquise, un homme estimé de tout le monde, fier dans sa pauvreté, et qui peut dire peut-être: qu'il n'est pas un obole de cette fortune magnifique qu'il ne paye, lui, d'une privation et d'un labeur pour lequel il n'était pas fait.
 Que devait faire Sabine en présence de cet homme, et avec les sentimens que lui avait inspirés M. Simon? Précisément ce qu'elle avait fait.
 C'était là que commençait l'embarras du tuteur.
 En effet, se disait-il, lorsque je lui aurais révélé la vérité, lorsque j'aurais fait une certitude de ses soupçons, que fera-t-elle? voilà ce qui alarmait M. Simon.
 Restituerait-elle de sa propre volonté la fortune ravie? Certes c'eût été une noble et belle action; et, si elle eût été accomplie par un homme, il n'y eût eu sans doute, que des applaudissemens pour lui et pour le tuteur qui lui avait donné les sentimens qui seraient dictés sa conduite. Mais d'une femme tout se discute: sa faiblesse présumée la livre trop, selon le monde, aux influences qui l'entourent pour qu'on n'eût pas dit que M. Simon avait aidé à cette restitution; que ses conseils, ses exigences peut-être, basées sur son intérêt, que les méchans auraient coté à un chiffre considérable, avaient déterminé Mlle Durand.

L'amitié qu'il avait toujours montrée à Prosyny, l'aile qu'il lui avait donné chez lui, expliquaient admirablement cette opération, d'un nouveau genre, et M. Simon était trop honnête homme, pour ne pas avoir beaucoup d'ennemis, qui n'attendaient qu'une occasion de dire, qu'il ne l'était pas.

Jusqu'à ce jour notre avoué avait compté que sa pupille se marierait avant que rien la forçât à prendre un parti à ce sujet. Il l'avait toujours tenue éloignée du contact des gens qui pouvaient l'éclairer; elle avait passé la plupart des belles saisons à la campagne, et depuis un mois qu'elle était à Paris, les prétendans se présentaient assez nombreux et assez distingués, pour que M. Simon n'eût pas craint une rencontre de quelques heures avec M. de Prosyny. Le hasard en avait décidé autrement, et il se trouvait en face d'une difficulté presque insoluble. Dans cette perplexité, il chercha à atteindre, tout de suite, le but qu'il avait en vue, et il écrivit immédiatement à M. de Bellestar, en le priant de passer chez lui dès le lendemain.

Cela fait, il remonta chez lui, espérant trouver Sabine près de sa femme; mais il apprit que sa pupille, prétextant un violent mal de tête, s'était enfermée chez elle. Il comprit pour quelles pensées elle avait ainsi recherché la solitude, et voulut la faire appeler; mais sa femme l'arrêta en lui disant:

— Est-ce qu'il s'est passé quelque chose entre toi et Sabine?
 — Je te contenterai cela, lui dit M. Simon; mais je veux d'abord que tu la forces à sortir aujourd'hui, demain, pendant quelques jours. Voici l'époque des étrennes, c'est aussi sa fête à la fin de cette semaine; fais-lui un prétexte de tout cela, pour l'emmener partout où tu voudras, dans les magasins les plus curieux. Je t'ouvre même un crédit de dix mille francs pour ne rien lui refuser de ce qui pourra lui plaire.
 — Mais, dit Mme Simon, je dois te dire une chose sur laquelle Sabine m'a demandé le plus profond secret, secret que je lui ai promis, tant ce qu'elle m'a demandé m'a paru bizarre et sans raison,
 — Et que t'a-t-elle donc demandé?
 — Une chose qui doit avoir quelque rapport avec le crédit énorme que tu

m'ouvres pour satisfaire ses caprices; elle m'a dit tout simplement ceci: ce que si je demandais cent mille francs à mon tuteur sur ma fortune, les donnerait-il?

— Ah! fit M. Simon en frappant du pied, nous y voilà.
 — J'avoue, dit Mme Simon toute étonnée de l'air sérieux dont son mari contait cette nouvelle, j'avoue que je ne suis mise à rire à cette folle question, et que je lui ai répondu que tu n'as pas et que tu ne pourrais le faire.

— C'est vrai, dit M. Simon, je ne le dois, ni ne le puis... et c'est après refus qu'elle s'est enfoncée dans sa chambre?
 — Peu d'instans après, mais sans avoir l'air blessée et fâchée de ce que lui avait dit. Seulement elle m'a priée, elle m'a suppliée de ne pas te parler de cette folie, et, en vérité, j'y mettais si peu d'importance, que je ne l'eusse pas fait.

— M. Simon raconta rapidement à sa femme ce qui s'était dit entre sa pupille et lui, et la pria d'aller près de Sabine. Mme Simon revint presque aussitôt, Sabine n'était pas chez elle. On fit chercher dans toute la maison, et l'on ne put l'apprendre du concierge que cette sortie avait été rapportée au sujet de sa fille et qu'elle était sortie ensemble. Dans les habitudes de Sabine, c'était chose inouïe que d'être sortie avec cette femme sans prévenir Mme Simon.

M. Simon, quoiqu'il pensât que cette sortie avait rapport au sujet de ce qu'il avait été question entre lui et Sabine, se perdit en conjectures sur ce qu'il pu vouloir faire sa pupille. Cependant toutes les questions de M. Simon gens de sa maison avaient été faites de manière à montrer cette sortie approuvée par lui; il fit même quelques phrases sur la présentation de Sabine, de faire des surprises pour le premier jour de l'an; mais il fut tout pris lorsque quelqu'un lui dit qu'elle n'était pas sortie, la gouvernante s'était informée à l'office de l'adresse de M. de Prosyny. Sans pouvoir supposer cet avis fût donné avec une intention malveillante, Mme Simon fut cependant bien vivement fâchée de cette circonstance: il faut si peu de chose pour mener un prétexte à une méchante parole; et de si bas qu'elle parte, elle traîne aisément des chaînes; que la bonne dame se permit bien de gronder la jeune fille.

Mais M. Simon exigea de sa femme qu'elle parût complètement ignorer le départ de Sabine ou que du moins elle n'eût pas l'air d'y attacher d'importance, et lui promit de savoir bientôt la cause de sa sortie.

Une heure ne s'était pas écoulée que Sabine entra. Mme Simon lui dit qu'elle avait trompé sa vigilance, et ce ne fut qu'une demi-heure à son retour qu'elle alla chez la jeune fille. Au premier regard, Mme Simon vit qu'il y avait dû se passer quelque chose d'extraordinaire, Sabine rayonnante, une satisfaction intérieure brillait dans ses yeux. Mme Simon chanta que la joie est d'ordinaire assez communicative, dit alors à sa pupille:

— Tu es tout-à-fait guérie de ton mal de tête?
 — Tout-à-fait.
 — C'est probablement à la promenade que tu viens de faire que tu le es.
 — Eh bien! oui, dit Sabine joyeusement.
 Il y avait un si naïf contentement dans cette réponse, que Mme Simon voulut pas arrêter l'élan de cette joie, de peur de refouler en même temps la confiance qu'elle espérait obtenir.
 — Tu as donc fait de bien belles choses? dit-elle à Sabine.
 — J'espère en avoir fait une bonne, répondit celle-ci.
 — Et peut-on la savoir?
 — Vous le saurez le premier jour de l'an, dit la jeune fille; c'est une prise que je vous ménage à vous et à mon bon tuteur. (La suite à demain.)

provinces de Bessarabie, incorporée à la Russie depuis
22. De toute la partie nouvelle de cet empire, qui comprend,
comme on sait, ces quatre provinces : la Eauride (la presqu'île
Crimée), la Bessarabie, Bheron et Jekaterinoslaw, il n'y a
que les deux premières qui possèdent des cartes spéciales. Pen-
sant ces trente années que la Bessarabie a été unie à la Russie,
l'industrie et la civilisation y ont fait les progrès les plus ra-
pides. La population y a considérablement augmenté, sur-
tout par des émigrations de l'intérieur. Les habitans des villes
ont été accompagnés, autrefois livrés à un arbitraire sans frein,
sont actuellement d'une possession paisible, basée sur
des lois, et du tranquille exercice de leurs diverses branches
d'industrie. Le sol, naturellement fertile, auparavant négligé
et laissé sans culture, présente aujourd'hui dans tous les sens,
des champs de blé, des prairies et des vergers cultivés avec soin.
On exporte aisément les produits variés que lui fournissent
l'élevage et le commerce des bestiaux, dans les provinces limitrophes
de l'Autriche et de la Turquie, avec lesquelles ses habitans sou-
tiennent les relations commerciales les plus étendues.

On vient d'arrêter à Lyon une bande de petits vauriens qui se
dévotaient déjà à la plus coupable industrie, celle du vol. Le
plus âgé d'entre eux n'a pas plus de 12 ans ! A ce sujet, nous
devons faire connaître l'espèce de tactique, introduite
par les vieux habitués de la police correctionnelle dans l'ex-
ploitation de l'enfance qu'ils dégradent et forment ainsi au
crime.

A Londres, les voleurs se servent, dans le plus grand nombre
de leurs expéditions, d'enfants qu'ils dressent avec beaucoup
de soins, et auxquels l'habitude du crime fait promptement
acquiescer une audace extraordinaire. Depuis quelque temps, les
voleurs de Paris ont emprunté cette méthode à leurs confrères
d'Angleterre; jamais les petits voleurs n'ont été aussi nom-
breux qu'aujourd'hui, ils pullulent dans certains quartiers.

Voici comment ils opèrent d'ordinaire. Un peu avant la fin du
jour, un homme de haute taille ou une femme d'un embonpoint
solennel, entre dans une boutique tenant par la main un ou
deux enfans de six à sept ans. Pendant que le marchand sert la
boutique, les enfans ont l'air de jouer; il entrent et sortent de
la boutique à plusieurs reprises, puis l'un d'eux se cache der-
rière une caisse ou un baquet, dans quelque tonneau vide ou bien
encore sous le comptoir. — Où est ton frère? demande en se
réfugiant, après avoir payé, l'homme ou la femme à celui des
deux enfans qui ne s'est pas caché. — Il est parti devant, répond
celui-ci. — Ah! le polisson! Je vais le corriger pour lui ap-
prendre à me quitter ainsi. — Ils sortent, le petit voleur reste ca-
ché dans son trou. Vers le milieu de la nuit, à un signal donné,
le petit voleur ouvre la porte à ses grands complices, ou leur don-
ne le mot de l'ouvrir, en ôtant les clavettes qui retiennent
le marchand est dévalisé.

EXTERIEUR.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, le 17 décembre. Des person-
nes bien informées prétendent que M. de Bourqueney sera bien-
tôt nommé ambassadeur de France près la Sublime-Porte, en
remplacement de M. le comte Pontois. On attribue cette déter-
mination au gouvernement français à sir Stratford Canning, qui
s'accorde mieux avec M. de Bourqueney qu'avec M. de Pontois,
et qui, par cette raison, s'est adressé à lord Aberdeen, lequel,
lors de son séjour au château d'Eu, s'en est ouvert à M. Guizot;
celui-ci aurait promis de prendre cette affaire en considération.

Les instructions que M. de Bourqueney et sir Stratford Canning
viennent de recevoir de leurs cours respectives, n'ont fait que
s'approcher encore davantage ces deux diplomates. L'union inti-
me qui existe entre la France et l'Angleterre est moins le
résultat de la visite que S. M. la reine Victoire a faite au châ-
teau d'Eu, que la conséquence des récents événemens survenus
en Grèce et dans l'Orient; ces derniers, ont attiré l'attention des
deux gouvernemens sur les tendances toujours plus manifestes
de la Russie, et les ont convaincus que leur propre salut, non
moins que celui de l'Europe, repose sur leur harmonie et leurs
efforts réunis. Si la dissolution de l'Orient, qui marche à grands
pas vers sa ruine, est ralentie, il ne faut l'attribuer qu'à l'allian-
ce intime de la France et de l'Angleterre. Ce n'est qu'en conti-
nuant à agir de concert qu'elles parviendront à relever le bou-
leau de la Porte, abattu par les événemens de Serbie, et à paraly-
ser par leurs efforts désintéressés toutes les funestes insinua-
tions qui pourraient trouver accès auprès d'elle.

On écrit des frontières de la Bosnie, 23 décembre. Les dé-
bordemens qui ont éclaté en Bosnie ne sont pas aussi graves
qu'on cherchait à le faire accroire les journaux de l'étranger.
L'administration du dernier gouverneur, Kosrew-Pacha,
quelques bandes de brigands se sont montrées à la frontière de
cette province; comme les troupes cantonnées dans les contrées
limitrophes par ces bandes n'étaient pas en état de leur tenir tête,
le pacha lui-même contre eux et en fit bientôt justice.
Les brigands, voyant qu'il leur était impossible de résister plus
longtemps, se rendirent à discrétion au Pacha qui leur accorda
leur pardon. Kosrew, tout en leur faisant grâce, ne négligea pas
de prendre les mesures nécessaires pour assurer ultérieurement
le maintien de la tranquillité.

Il paraît que le système adopté par la Sublime-Porte pour
la pacification du Kurdistan a été couronné de succès. La plus
complète sécurité règne aujourd'hui dans cette partie de l'em-
pire Ottoman. Les guerres intestines ont cessé; les routes sont
purgées des brigands qui les infestaient depuis plusieurs siècles;
les meurtres et les pillages ont été rigoureusement poursuivis et
punis, et quelques tribus vagabondes ont été soumises sans op-
poser une sérieuse résistance.

GRECE. — ATHÈNES, 20 décembre. Le cabinet anglais a en-
voyé son ministre à Athènes une note datée du 29 novembre,
relative à la situation de la Grèce et aux travaux de l'assemblée
nationale. Sir Lyons est chargé de faire entendre, en matière
de conseil, ce que les puissances voudraient voir adopter par
l'assemblée nationale.

Voici les termes de la note à ce sujet :
« Vous communiquerez au gouvernement, aux commandans
et aux membres les plus influens de l'assemblée nationale les
bases ci-après indiquées, sur lesquelles doit être fondée la mo-
narchie constitutionnelle, pour que le pays puisse être dirigé
dans la voie du progrès et de la prospérité. La personne du

roi doit être inviolable, le roi confèrera tous les emplois civils
et militaires; la représentation nationale se composera de deux
chambres : l'une, élue par le peuple, en prenant la propriété
pour base du droit d'élection; l'autre, nommée par le roi, soit à
vie, soit héréditaire. Les sessions seront annuelles, les cham-
bres voteront les impôts de l'état, le roi aura le droit de pro-
poser les lois et de prendre part à leur rédaction; la proposi-
tion des dépenses appartiendra seule au gouvernement. »

ESPAGNE. — MADRID, 31 décembre. La *Gazette officielle*
publie aujourd'hui le texte de la loi des *Ayuntamientos*, avec
l'exposé des motifs, expliquant la cause de la remise en vigueur
de cette loi.

Le ministère ne pense pas que le rétablissement de cette loi
excitera des troubles dans les provinces dont les rapports con-
tinuent d'être satisfaisants. Du reste, les autorités sont décidées
à agir avec beaucoup de fermeté. La loi des attributions des dé-
putations provinciales ne tardera pas à être publiée par ordon-
nance. Le chef politique de Madrid doit avoir déjà reçu l'ordre
de réunir les membres de la municipalité pour leur faire prêter
le serment d'usage. L'exemple qui va être donné par la capi-
tale sera suivi dans toutes les provinces avec facilité et em-
pressement, on l'espère du moins. Déjà hier, dans la soirée, ont
été expédiés pour toutes les provinces, des exemplaires de cette
loi des municipalités que publie la *Gazette officielle*. De cette
manière, les autorités locales auront eu connaissance du décret,
48 heures avant que la *Gazette* n'en apporte la confirmation
officielle.

Le ministre des finances qui a assuré le service actuel, et qui
redouble d'activité, s'occupe en ce moment de réunir toutes les
bases d'un arrangement pour la liquidation de la dette publi-
que. L'empressement qu'il a le bonheur de rencontrer de la
part des capitalistes les plus éminens, ne contribuera pas peu à
lui faciliter les moyens d'exécution.

Hier, don Jose Sartorio, capitaine-général de l'armée natio-
nale, et décédé à l'âge de 81 ans. C'est aujourd'hui que doi-
vent avoir lieu les funérailles.

Nous savons qu'il a été découvert une conspiration carliste
qui se tramait à Madrid. Les conspirateurs avaient organisé une
émeute qui devait éclater dans *Las Rozas*. Les autorités instrui-
tes de ces faits, envoyèrent des espions sur les routes qui condui-
sent à ce bourg; fermèrent les portes de Madrid et enfin prirent
toutes les précautions nécessaires pour l'arrestation de ceux qui
voulaient arborer le drapeau de la guerre contre les institutions
et la reine. Plusieurs individus suspects et d'autres qui devaient
former ce parti factieux ont été emprisonnés.

Le général Palafox qui s'était immortalisé pendant la guerre
de l'indépendance par la défense de Saragosse vient également
de mourir.

Avant-hier le feu a pris à l'hôtel du général Ramon Maria
Narvaez, il n'a pas fait de progrès à cause de la promptitude
avec laquelle des secours ont été apportés.

On écrit de Figuières, le 28 décembre : Le baron de Meer ne
partira pas sans s'être fait remettre le château fort. Les révoltés
ont établi deux batteries, l'une près de Castillo et l'autre sur le
chemin de Llero. 4 canons qui tirent contre la ville ont été
placés dans la 1^{re} batterie; le baron de Meer a fait faire ces ca-
nons en leur en opposant un plus grand nombre. 40 soldats ont
fait leur soumission, et ils sont incorporés dans les gardes. Tou-
tes les fois que le général Prim va en reconnaissance, les ré-
voltés tirent sur lui; déjà il a failli être plusieurs fois victime
de sa conduite.

On écrit de la même ville, le 28 décembre : Ce soir à 7 heures
ont été suspendues les hostilités, mais les travaux continuent,
et le siège est de plus en plus resserré. A 11 heures du matin, M.
Mon, aide-camp du capitaine-général, est monté au châ-
teau. Il paraît que le général en chef veut faire de grandes
concessions aux rebelles. D'un autre côté, il y a dans le fort des
hommes qui s'opposent certainement à toute transaction, par-
ce qu'ils comptent sur un nouveau bouleversement. La division
de siège a été augmentée d'une 3^e brigade sous les ordres du
colonel Zapatero du 22.

Loi sur l'organisation et les attributions des *ayuntamientos*,
sanctionnée à Barcelonne le 14 juillet 1840, et dont la publica-
tion a été ordonnée par S. M. le 30 décembre 1843, avec les
modifications contenues dans le décret royal de même date :

TITRE I^{er}. De la formation des *ayuntamientos*. — Art. 1^{er}. Les
ayuntamientos actuellement existans dans toute la péninsule
et les îles adjacentes seront conservés en conformant leur or-
ganisation à la présente loi. — Art. 2. Les *ayuntamientos* se
composeront d'un alcade, de un ou de plusieurs suppléans
d'alcade, d'un nombre déterminé de *regidores*, proportionné
à la population, et d'un ou de plusieurs *syndics*. — Art. 3. Les
charges d'*ayuntamientos* sont gratuites, honorifiques et obliga-
toires; celles d'alcade et de suppléant sont gratuites comme le
prescrivent les lois. — Art. 6. Les charges d'alcade et de sup-
pléant d'alcade dureront un an; celles de *regidor* et de pro-
cureur *syndic*, deux ans. Les *regidores* seront renouvelés par
moitié. Il en sera de même pour les villes qui auront plus d'un
syndic. Les membres de l'*ayuntamiento* ne pourront être réélus
qu'au bout d'un an après leur sortie.

TITRE II. De la nomination des membres d'*ayuntamiento*.
Art. 9. Tous les membres d'*ayuntamiento* seront nommés d'a-
près le mode d'élection directe. — Art. 10. Sont électeurs tous
les habitans de la ville ou du district municipal, âgés de plus
de 25 ans, qui paient les plus fortes contributions, jusqu'au
nombre des personnes déterminé par le tableau suivant : Dans
les localités qui ne comptent pas au-delà de 60 habitans, ils
seront tous électeurs à l'exception des indigens reconnus.
Dans les localités qui n'ont pas plus de 300 habitans, il y aura
60 électeurs, plus la moitié du nombre des habitans excé-
dant 60. Dans les localités qui n'ont pas plus de 1000 habitans,
il y aura 180 électeurs (maximum du cas précédent) plus le
tiers des habitans excédant 300. Dans les localités qui n'ont pas
plus de 5000 habitans, il y aura 413 électeurs (maximum du
cas précédent) plus le quart des habitans excédant 1000. Dans
les localités qui n'ont pas plus de 20000 habitans il y aura
4413 électeurs (maximum du cas précédent) plus le sixième
des habitans excédant 20000. Sont considérés comme habi-
tans aux fins de cette loi, tous ceux qui étant chefs de familles
avec maison ouverte, auront en outre un an et un jour de rési-
dence, du bien qui auront obtenu droit de bourgeoisie de l'*ayun-
tamiento*, conformément aux lois. — Art. 11, seront aussi élec-

teurs tous les contribuables payant une cote égale à la plus
faible, nécessaire pour compléter le nombre correspondant au
district municipal, suivant le tableau précédent.... Art. 15.
Auront aussi droit de voter, lorsqu'ils seront âgés de plus de 25
ans et habitans de la localité ou du district municipal. 1^o Les
membres des académies espagnole, de l'histoire et des beaux-
arts; 2^o Les docteurs et licenciés; 3^o Les membres des chapitres
ecclésiastiques, les curés de paroisses et leurs vicaires; 4^o Les
magistrats et les avocats exerçant depuis deux années; 5^o Les
officiers de l'armée retraitée et les officiers-généraux en garni-
son; 6^o Les médecins, chirurgiens et pharmaciens exerçant de-
puis deux années; 7^o Les architectes, peintres et sculpteurs qui
ont le titre d'académiciens dans l'une des académies des beaux-
arts. 8^o Les professeurs ou maîtres dans les colleges subvention-
nés du gouvernement. Les personnes comprises dans ces classes
qui paieront le taux prescrit pour être au rang des plus forts
contribuables, seront comptées dans ce nombre et voteront
comme tels. — Art. 16. Ne pourront être électeurs. 1^o Ceux qui,
à l'époque des élections se trouveront poursuivis criminellement,
lorsqu'un mandat d'arrêt aura été lancé contre eux; 2^o
Ceux qui auront été condamnés, par sentence judiciaire, à des
peines corporelles, afflictives ou infâmes, et qui n'auront pas
obtenu leur réhabilitation; 3^o Ceux qui se trouvent frappés
d'interdiction pour cause d'incapacité physique ou morale; 4^o
Ceux qui sont en faillite ou en suspension de paiemens, ou
dont les biens sont engagés; 5^o Les débiteurs du fisc ou du fonds
des communes, comme contribuables. 6^o Ceux qui, en vertu
d'un jugement, se trouvent sous la surveillance des autorités
pour un laps de temps quelconque.... Art. 18. Dans les locali-
tés qui comptent plus de 60 habitans, il est indispensable pour
être alcade ou adjoint d'alcade, de savoir lire et écrire. Cepen-
dant le chef politique peut dispenser de cette obligation lors-
qu'il le croit utile. — Art. 19. Ne peuvent être nommés mem-
bres des *ayuntamientos* les fermiers des fournitures publiques.
— Art. 20. Ne peuvent non plus remplir les fonctions munici-
pales les ecclésiastiques, les employés publics, les percepteurs
des fonds municipaux ou des provinces, les sénateurs, députés
aux Cortès et députés provinciaux. — Art. 21. Pourront être
dispensés de ces mêmes fonctions, les personnes âgées de plus
de 65 ans, les sénateurs, députés aux Cortès et députés des pro-
vinces, même un an après que leurs fonctions auront cessé. (Les
autres titres et articles, ne présentant que des dispositions d'un
intérêt local, nous les avons supprimés.)

PORTUGAL. — LISBONNE, 25 décembre. M. Olozaga est
arrivé le 22, au moment même où par dépêche télégraphique on
apprenait son arrivée à Castello Oranca, le 19. Ce chevalier de
la Toison d'Or, qui mérite plutôt le nom de chevalier de la triste
figure, est arrivé le 22 au soir dans l'hôtel même de M. Potern,
secrétaire de l'ambassade d'Angleterre. Il paraît qu'il s'est
présenté hier chez M. Costa Cabral, ministre de l'intérieur, et
sans doute l'objet de sa visite était de s'assurer un asile où il
serait à l'abri de la persécution. Il n'est pas probable que l'on
use à son égard de plus de sévérité qu'à l'égard des Limage,
Infante, Cardero et Iriarte.

La mésintelligence entre les deux membres influens du cabi-
net portugais tient moins à la politique qu'à une affaire qui re-
monte à 1837. Cette affaire est une réclamation d'une somme
de cinquante mille duros avancés au gouvernement par D. J.
Domingo de Almeida Lima. La reine interposant son autorité a
seule empêché que les choses ne prissent le caractère le plus
grave, si le pouvoir échappait aux mains de Costa Cabral, mi-
nistre actuel de l'intérieur, a il passerait sans doute aux pro-
gressistes.

FRANCE. — PARIS, 6 décembre. Il y a eu cette après-midi
une petite émeute. Quelques centaines d'étudiens en droit et en
médecine se sont arrêtés devant le ministère des affaires étran-
gères où ils ont crié : à bas Guizot! à bas le ministère de l'é-
tranger! de là ils se sont rendus devant la Madeleine où un pi-
quet d'infanterie les a dispersés sans avoir été obligé de faire
usage de ses armes.

Les fonds ont éprouvé une baisse à la fin de la bourse et on
l'attribue à cette manifestation, qui ne peut et ne doit, au reste,
inspirer aucune inquiétude.

Huit heures du soir : La tranquillité règne à Paris.

La commission de l'adresse de la Chambre des Députés a tenu
aujourd'hui sa 4^e séance. Elle était réunie dès midi. Elle a dis-
cuté successivement les six 1^{er} paragraphes où il est dit qu'un
projet de loi sur l'instruction secondaire satisfait au vœu de la
Charte en maintenant l'autorité et l'action de l'état sur l'édu-
cation publique. MM. Martin (du Nord) ministre de la justice et
des cultes et M. Villemain, ministre de l'instruction publique se
sont rendus dans la commission vers 4 heures du soir. Les deux
ministres ont annoncé que le projet de loi sur l'instruction se-
condaire serait présenté dans la 1^{re} quinzaine de février; mais ils
ont déclaré qu'ils ne sauraient faire connaître le projet de loi
avant qu'il n'eût été définitivement arrêté en conseil.

Un membre de l'opposition a cru devoir interpellier MM. les
ministres de la justice, des cultes et de l'instruction publique
sur les querelles qui ont été faites au gouvernement par une
partie du clergé au sujet de l'enseignement dans certains collè-
ges. MM. Martin (du Nord) et Villemain ont répondu avec fran-
chise de manière à prouver leur ferme résolution de ne rien
céder des droits de l'état sur l'enseignement, et de s'attacher à
le rendre tel que l'exige la société actuelle. Les ministres sont
sortis de la commission vers 5 heures.

La discussion s'est ensuite engagée sur le § 2 du discours royal
relatif aux avantages que procure la paix dont nous jouissons
depuis l'avènement du cabinet du 29 octobre; et au sujet de ce
§ plusieurs membres ont proposé d'insérer dans l'Adresse, une
phrase de blâme contre les députés qui ont fait le voyage de
Londres. On assurait, ce soir, à la salle des conférences de la
Chambre où se trouvaient réunis un grand nombre de députés,
que la commission a été unanimement d'avis d'exprimer un
blâme sur ce point. M. le président Sauzet a proposé, à la fin de
la séance, de renvoyer la discussion et les résolutions sur tous
les autres paragraphes à lundi. Plusieurs membres ont demandé
de continuer la délibération à demain.

Le journal du Commerce publie la correspondance suivante :
Une lettre de commerce qui nous est communiquée, con-
tient sous la date du 30, le P. S. suivant que nous reproduisons
sans toutefois en garantir l'exactitude.

Pressé par le courrier je n'ai que peu d'instans
pour vous entretenir d'une grave nouvelle qui commence à cir-
culer dans le public et à prendre quelque consistance. On dit

que M. le comte Bresson est tout à la fois le représentant de la France, de la Russie et de la Prusse à Madrid, que ces trois puissances sont d'accord pour rétablir l'absolutisme en Espagne, que si M. le comte de Bresson, choisi tout exprès pour cette grave mission, et qui a quitté son poste d'ambassadeur à Berlin pour venir ici, réussit dans son entreprise, les inimitiés de la Russie contre la France, feront place à une alliance intime.

Quelqu'improbable que soit cette nouvelle au premier abord, en y réfléchissant, elle pourrait n'être pas tout-à-fait rangée dans la catégorie des on dit, car il est certain que le cabinet français préférerait l'alliance de la Russie et de la Prusse à celle du cabinet anglais, et qu'il sacrifierait ce dernier aux deux autres, s'il était certain de trouver dans les deux puissances du Nord un appui contre les envahissemens de l'Angleterre.

J'ajouterai à la hâte que le mariage de la jeune reine Isabelle avec le fils de Don Carlos serait le résultat final des instructions données à notre ambassadeur par les trois puissances réunies.

Liberté de l'enseignement en France.

Quoiqu'au fond de la lutte, ouverte au sujet du monopole universitaire en France, on retrouve en présence l'opinion libérale et l'opinion catholique, celle-ci pour la destruction du monopole, celle-là pour son maintien, on doit remarquer pourtant, que même dans le parti libéral, l'Université rencontre parfois des censeurs et des adversaires. Telle est entr'autres le point de vue auquel s'est mis le *Courrier français*. Nos lecteurs en jugeront par l'article ci-après que nous empruntons à ce journal, et que nous mettons sous les yeux de notre public pour qu'il connaisse l'état de la question et puisse suivre la controverse sous toutes ses faces.

• Soyons de bon compte. Pouvons-nous faire un crime au clergé de réclamer la liberté de l'enseignement avec persévérance? Qui pense tenir la lumière le mettra-t-il sous le boisseau? Et lorsque, de l'aveu de tous, l'Université ne procure à nos enfans qu'une éducation morale imparfaite, nous étonnerons-nous de ce que le clergé veuille faire concurrence à cet enseignement laïque, qui a chargé d'esprits et non chargé d'âmes? Si le clergé renonçait à sa prétention d'enseigner, il renoncerait à sa foi; l'abdication sous ce rapport équivaut à l'apostasie. Mettons-nous à sa place, nous raisonnerions comme lui; soyons tolérans pour la logique.

• Et prenons-en notre parti, nous n'en finirons pas avec le clergé par des arrêts du conseil d'état, il les brave; par des menaces, il en devient plus fort; par des caresses, il s'en montre plus exigeant; par des ajournemens, il sait attendre, et demain vous le retrouverez réclamant ce qu'il demandait la veille. Beaucoup avaient cru son histoire finie par le pavé de juillet; le voici plus fort que sous la restauration, plus fort, entendez-vous, car il fait de l'opposition au pouvoir qui ne peut le combattre qu'en le protégeant, et cette quasi-indépendance lui ôte la solidarité des fautes du gouvernement pour ne lui en laisser que le patronage. Donc, il persiste, et tant qu'un clocher sera debout, ce clocher tintera pour son école, soyons-en surs! Vouloir que, dans cette question vitale d'enseignement, le clergé soit bon enfant, c'est l'inviter à se contenter du sacerdoce du Dieu des bonnes gens.

• C'est gênant, nous en convenons, et nous avons assez d'embarras sans avoir encore à nous occuper de cette grosse affaire. Mais, si le clergé se prend au sérieux, lui en ferons-nous un crime? Il est bien des gens qui réduisent sa mission à baptiser, à marier, à enterrer, et tiennent le culte pour un accessoire obligé de toutes les grandes cérémonies. On fait parler, prêcher et chanter les prêtres dans les solennités de la vie privée ou de la vie publique, et l'on s'en passerait à regret. Cela fait, on s'en passe, et s'il veut sortir de la sacristie pour tenir école ou revendiquer les droits de son sacerdoce, on le déclare factieux, on le raille, on attache à sa robe quelques lambeaux de Voltaire, on vous le montre au doigt, et on lui rappelle que la religion est chose bonne pour le peuple, attendu qu'elle économise les frais de police, pour les femmes jusqu'à l'époque du mariage et après celle du retour, pour les hommes jusqu'au jour de leur première communion et au jour de leur enterrement, pour les vieux diplomates, qui machiavélisent, même à leur dernière heure, enfin pour les condamnés à mort, parce qu'un prêtre, côte à côte du bourreau, est, aux yeux du peuple, la sanction du sang versé par la justice, une image de Dieu même qui punit et pardonne. Une guillotine sans prêtre, le drame y perdrait un acteur indispensable! Voilà, selon beaucoup de gens, la mission du clergé.

• A qui la faute? Est-ce donc uniquement au monde que le clergé doit se prendre de l'épreuve humiliante qu'il subit de notre temps? Toute auréole ou toute couronne se perd toujours un peu par le péché du saint ou la faute du roi. Nul n'est dépourvu qui ne doive, en criant au voleur, frapper sa poitrine, et s'avouer aussi coupable. Le clergé accuse tout le monde, hors lui-même. C'est blasphémer la justice divine que ne voir dans l'œuvre même de la Providence qu'un accident fatal. Non! tant de rameaux ne seraient pas on à un tombés de l'arbre qui ombrageait l'Europe entière, si l'arbre avait grandi en même temps que la civilisation moderne!

• Et c'est là ce qui légitime la résistance de l'état aux yeux du clergé. L'état ne peut être, après tout, que l'expression collective des idées et des intérêts de la société, et lorsque cette société continue par le soupçon le châtement qu'elle a rigoureusement exercé contre l'église, il ne peut légèrement abandonner au condamné de la veille cette part d'influence qu'il réclame à titre même de martyr; confier à une autorité qui a failli, la tutelle morale des jeunes générations, ce serait dans sa sagesse, compromettre l'héritage de la civilisation que leurs pères ont conquis et qu'elles sont appelées à recueillir.

• Certes, nous l'avons reconnu, l'état ne remplit qu'à moitié sa tâche. Pour élever complètement nos fils il lui manque ce qui se rencontre dans l'église, la science religieuse et l'autorité morale. De telle sorte que notre jeunesse se trouve entre l'église et l'Université, comme entre deux nourrices, dont l'une ne l'abreuve du lait des temps modernes qu'en la privant de tout ce qui profiterait à son âme, dont l'autre ne verse à sa jeune âme le lait salutaire de la foi et de la morale qu'en empoisonnant son esprit de préjugés funestes. Chacune d'elles est moitié mère et moitié marâtre. Ainsi avons-nous été élevés, ainsi la jeunesse d'aujourd'hui se forme. La science moderne serait fort embarrassée de donner sur le point de la morale chrétienne!

nement à l'église que parce qu'elle n'a pas même foi en elle. C'est en vain qu'au nom de la civilisation elle repousse l'instruction ecclésiastique; elle redoute une concurrence que lui redraient redoutables les sympathies religieuses d'un grand nombre de familles, ou du moins le sentiment profond de la nécessité pour leurs fils de n'être point sevrés de toute éducation morale.

• Ainsi se partage notre temps. La civilisation d'un côté, la religion de l'autre. Et l'état, chargé de veiller à l'avenir des générations nouvelles, est réduit à leur faire donner par l'Université ou à leur laisser servir par l'Eglise une bouillie, ou l'un des deux élémens pêche toujours par excès ou par défaut!

ANGLETERRE. — LONDRES, 5 janvier. Bien que le tableau trimestriel des revenus des trois derniers mois de l'année financière, finissant au 5 janvier, ne soit pas encore publié, le *Standard* du 5 janvier n'en annonce pas moins, que les revenus publics, non-seulement pendant ce trimestre comparé au trimestre correspondant de 1842, mais aussi pendant toute l'année, présentent une augmentation très-considérable. Les accises ont rapporté pendant la dernière année 400,000 liv. st. de plus que pendant 1842. L'accroissement dans le produit des droits de douane, est estimé pour cette année à 500,000 liv. st. Il y a eu une légère diminution dans le produit du timbre pendant le trimestre. L'impôt sur les propriétés et les revenus est resté à-peu-près au même montant, et a produit, pendant le trimestre un peu au-delà de 1,200,000 liv. st. Le *Standard* manifeste l'espoir que les états officiels à publier par le gouvernement, fourniront la preuve, que les revenus de la dernière année ont dépassé les dépenses.

On lit dans un autre journal anglais :
L'état des recettes de 1843, ainsi que celui du trimestre, finissant le 5 janvier, est très-favorable. Durant l'année 1843, les recettes ont éprouvé une augmentation de 5,742,078 liv. st.
En 1843 les recettes s'élevaient à Liv. 50,071,943.
• 1842 44,329,865.

Augmentation pour 1843 de Liv. 5,742,078.
Et les recettes du dernier trimestre accusent une augmentation de 725,670, en comparaison de celui de l'année 1842.

Un léger accident est arrivé hier. La reine, accompagnée de la marquise de Duro, était sortie dans une petite calèche; la voiture, ayant heurté contre une borne, a versé. Heureusement cet accident n'a pas eu des suites fâcheuses.

IRLANDE. — Dublin, 1^{er} janvier. Aujourd'hui M. Timothy O'Brien a été installé en qualité de lord-maire de Dublin pour l'année prochaine.

En quittant le fauteuil, l'ancien lord-maire (George-Roe) a fait un discours extraordinaire. Après avoir rendu compte de son administration pendant la dernière année, il a parlé de la discussion du *repeal*. Il a exprimé l'opinion que la corporation municipale avait parfaitement qualifié pour discuter la question, et il a félicité les membres qui avaient pris part à la discussion, de leur modération.

J'ai encore, a-t-il dit, à vous parler des poursuites faites à cause du *repeal*; je regrette que de telles poursuites aient été ouvertes à une époque où le pays était sérieusement en souffrance, et où le mécontentement était général parmi le peuple. Si l'on persiste dans ces poursuites, on produira beaucoup de mal, d'irritation et d'agitation, et le mécontentement ne fera que s'accroître.

Si les poursuites sont couronnées d'un succès plein et entier par un verdict contre les accusés, ce succès fera-t-il disparaître quelques causes de mécontentement? (Non, non!) Supposez qu'il n'y ait pas de verdict: en résultera-t-il que la paix sera rétablie et que la prospérité renaîtra? (Non, non!) Si d'un autre côté, comme on le craint, il y a bataille rangée, en résultera-t-il quelque bien, ou bien l'effervescence excitée dans le pays sera-t-elle calmée? (Non, non!)

Dans tous les cas, si l'on ne fait rien pour soulager les souffrances populaires, qui pourrait prédire les conséquences?

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 11 janvier, 3^{me} représentation de:
LA REINE DE CHYPRE,
Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique de M. Halevy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. B. van Hove. Divertissemens de M. Bolzaguet. Costumes entièrement neufs, confectionnés par M. Berkhouf, costumier.

Danse,
Au premier acte: **Pas de Trois**, dansé par M. Bolzaguet, Mlles Gautier et Laborderie.
Au troisième acte: **Chœur Dansé**, exécuté par MM. et dames du chœur et mesdames du corps de ballet.
Au quatr. acte: **La Cypriote**, dansé par mesdames du corps de ballet. Pas de **Deux Cypriotes**, par M. Bolzaguet et Mlle Laborderie.
Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures.

En attendant le reprise de: LA FORET DE SÉNART, LE GUITARRERO, LE POSTILLON DE LONJUMEAU, NORMA, etc.
A l'étude: L'HOMME BLASÉ, MOCRISSÉ EN FAMILLE, L'ÉTUDIANT ET LA GRANDE DAME, vaudeville; 1760, OU UNE MATINÉE DE GRAND SEIGNEUR, comédie.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Dingsdag 9 Januarij 1844 (N^o 21 in het abonnement.)
EENE TWEEDÉ VOORSTELLING VAN:
DOKTER WESP,
Spiegel in 5 bedrijven, uit het Hoogduitsch vertaald, naar Roderich Venedix; (aangekocht manuscript.)
Gevolgd door:
KAROLINA,
of het Geldersche Landmeisje,
Bijspel met zang, in één bedrijf, vrij gevolgd naar het Fransch, door den heer M. G. Engelman.
De voorstelling begint ten half ZEVEN uren.
Verwacht: Moederleide en Beldenmoed; het Kasteel van Verneuil; de Student en de voornamste Dame; Michel Perrin, of de Spion tegen wil; de Zee-kapitein; of het regt der eerstegeboorte; tooneelspelen. De Wolmarkt, of het Hôtel van Weilburg; de Zee-kapitein of de twee onnoozele Meisjes; Gézard; of de Bond van het kasteel; Op heeterdaad betrapt; Asschepoetster; de Lichtzinnige Leugenaar, bijspelen.



DENTS DIAPHANES MINÉRALES.

M. DENTZ Fils, Dentiste d'Amsterdam, 117, Reguliersdwarsstraat, section T. n^o 18, où l'on pourra le consulter pour la fabrication des Dents minérales Diaphanes, le Plombage des Dents av le Ciment et autres opérations concernant son art.

PRIX

AU GRAND MAGASIN ET DÉPÔT DE DÉTAIL ET NOUVEAUTÉS.

A. VAN NOORDEN,

Rue dite *Spuistraat*, 5, n^o 364.

Le soussigné, engagé par plusieurs Fabricans à débiter leurs produits au prix de fabrique, se trouve à même d'offrir un rabais plus considérable, que la beauté et le choix des étoffes ne laisse rien à désirer. Aucune autre maison de commerce ne peut offrir des conditions aussi avantageuses.

- Redingottes castorine. fl. 18, 22, 24, 26, 28
- Idem drap fin. » 26, 28
- Idem drap supra suprafin. » 30, 32
- Pantalons Bukskins. » 10, 12
- Idem cachimire » 12, 15
- Gilets en Soie. » 3, 5, 8.

Puis des Gilets en velours, cachemire et tissus à des prix inouïs. Tous les dessins nouveaux et les modes les plus nouvelles lui parviennent le premier et le plus tôt possible, vu ses relations avec les meilleurs fabricans de Londres et de Paris. Ayant arrangé son établissement à l'instar de ceux de Paris, il est à même de suffire à toutes les commandes et de les faire exécuter avec la plus grande promptitude et une élégance irréprochable. A. van Noorden 6265

LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS de la ville de LA HAYE ont décerné, le 15 janvier 1844 à midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'assemblée publique et par soustraction, pour trois ou six ans à partir du premier mai 1844, de L'ÉTABLISSEMENT DES BAINS SCHEVENINGUE et en ce qui concerne les bains, le logement, le chauffage, les écuries et la remise pour voitures, avec tout le matériel et ce qui concerne tant le mobilier que les voitures à baigner. Tous les jours, les dimanches exceptés; depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, et à dater du 4 décembre dernier, on pourra se rendre en inspection à la secrétairerie de la ville, des conditions de cet affermage approuvées par le conseil de ville, et se procurer tous les renseignements nécessaires pour ceux qui voudront soumissionner.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 6 Janvier.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	4 janv.		
Dette active.	5	99	
Dito d. to.	21	54	
Syndicat.	4	94	
Dito.	3	80	
Société de Commerce.	1	135	
Dito nouvelle.	4	102	
Empunt de 1838.	4		
Dito des Indes.	5	99	
Chemins de fer du Rhin.	4		
Dito de Harlem.	58	58	
Dito de Rotterdam.	58	58	
Act. du lac de Harlem.	5	105	
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	106	
Dito dito 1828 & 1829	5	107	
Inscript. au Grand Livre.	6	71	
Certificats au dit.	6	74	
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	71	
Emprunt de 1840.	4	91	
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90	
Passive.	5	5	
Dette différée à Paris.		5	
Deferred.		5	
Ardoin.	5	20	
Obligations Goll. & Comp.	5	20	
Dito métalliques.	5		
Dito dito.	2		
Cots. Ann.	3		
Inscriptions au Grand-Livre.	3		
Actions 1836.	3		
Cots. Ann.	5		
Obligations à Londres.	2	45	46

Bourse de Paris du 5 Janvier.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	4 janv.		
Cinq pour cent.	124 65	124 65	
Trois pour cent.		82 75	
Emprunt Ardoin.		30	
Anc. différé.			
Nouv. dito.		5	
Passive.		5	
Certificats Falconet.		106 75	
Dette active.	2	55	
Dette active.	5	108	
Dito.	3		
Banque belge.		705 00	700
Obligations de la Banque.			

Du 6 Janvier.

	COURS	OUVERT.	FERMÉ.
	5 Janv.		
Cinq pour cent.	124 50	124	
Trois pour cent.		82 50	
Emprunt Ardoin.		29	
Anc. différé sans.			
Nouv. dito.		5	
Passive.	5	5	
Certificats Falconet.		106 75	
Dette active.	2	55	
(Dette active.	5		
Dito.	3		
Banque belge.		700 00	
Obligations de la Banque.			

Bourse de Londres du 5 Janvier.

3 % Consol. 98. — 2 1/2 % Holl. 54 1/2. — 5 % 100 1/2. — 5 % (Emp.) . — Esp. 5 % 21 1/2. — Id. 3 % . — Port. 5 % . — Id. (5 % . — Russes,

Les compte sur Amsterdam a été, à vue 12 à 13 1/2, termes 12 à 15. Sur Amsterdam 12 à 15 1/2.

LA HAYE, chez Léopold Lohberg, Lage Nieuwstraat, Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et Bourssteeg; et à Rotterdam chez J. VAN REYN SNOECK, Hoofde